

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

PU/32335-26



COMMUNE DE
WATERMAEL-BOITSFORT

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : **drève de la Louve 1**
- demandeur : **Monsieur CROIZE-POURCELET et Madame WEILLER**
- Objet de la demande : **étendre et transformer la maison principale (421+293) et la conciergerie (64+27m²), construire un car-port (45m²), un raccord entre l'habitation et la piscine (40m²), couvrir la piscine (247m²), transformer et réaménager les accès et les abords**

Nature de l'activité principale : **Logement (485+320m²)**

PRAS : **zone d'habitation à prédominance résidentielle d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement et zone de servitudes au pourtour des bois et forêts**

PPAS : **ZONE 1 « Souverain Est partie Sud » du 18/03/93, en zones de variation de masse, naturelle, de parc,**

Motifs principaux de l'enquête : Art. 188/7 du CoBAT : à la demande du PPAS, pt. 3.2.

Art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS en matière d'implantation et de volume des constructions (piscine) et de la zone de manœuvre projetées

L'enquête se déroule : du **05/10/2026** au **19/10/2026** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publicques

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

- au Service de l'Urbanisme tous les matins de 9 h30 à 12 h30 ou **sur rendez-vous** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels
- des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues **uniquement sur rendez-vous**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :
Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme
Place A. GILSON 1 à 1170 Watermael-Boitsfort **au plus tard le 19/10/2026**
- par e-mail à l'adresse suivante : enquetepublique@wb1170.brussels
- Oralement, **sur rendez-vous uniquement** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- le **mardi 03 novembre 2026** à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 21/09/2026

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,

(s) Etienne TIHON

Le Bourgmestre,

(s) David LEISTERH